

Les multinationales pourront centraliser leur déclaration

IMPOSITION. Les multinationales concernées devraient pouvoir déposer les renseignements de manière centralisée dans un seul pays. Suivant le Conseil des Etats, le National a accepté jeudi un projet du Conseil fédéral élaboré dans le cadre de l'imposition minimale de l'OCDE, en vigueur en Suisse depuis 2024.

Le Parlement s'est prononcé sur l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange de renseignements relatifs à l'imposition minimale de l'OCDE (Global

Anti-Base Erose, ou GloBE). Il constitue la base légale internationale pour l'échange de renseignements entre les Etats participants. Ces derniers disposent ainsi des données nécessaires pour vérifier l'exactitude du calcul de l'impôt sur les multinationales et peuvent répondre plus facilement à l'obligation d'information exigée par l'imposition minimale.

Actuellement, les groupes actifs dans plusieurs pays doivent déposer une déclaration dans chaque pays. Avec cet instrument, qui est facultatif, ils

pourront faire une déclaration centralisée, a expliqué Sophie Michaud Gigon (Vert-e-s/VD) pour la commission. Et d'ajouter que des garanties sont prévues en matière de protection des données. Seuls les Etats disposant d'un droit d'imposition reçoivent les informations pertinentes.

Le premier échange lié à l'accord GloBE devrait avoir lieu cette année. Outre la Suisse, un peu plus d'une douzaine d'Etats, dont la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, ont à ce jour signé l'accord. (ats)